

## COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

### ***Rapport de la Commission de Gestion et des Finances concernant le préavis municipal N°005/2021 relatif à l'Arrêté d'Imposition pour l'année 2022.***

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Après avoir reçu, le 27 septembre 2021, des explications de Monsieur Laurent Bardet, Syndic, et de Madame Anick Delay boursière communale, la Commission de Gestion et des Finances s'est réunie afin de vous proposer son rapport.

La Municipalité nous rappelle que le taux de 51 points est en vigueur depuis 2017 dans notre Commune.

La crise sanitaire que nous subissons depuis plus d'un an et demi perturbe la situation économique et certaines entreprises sont aujourd'hui lourdement impactées. Nous ne savons pas à quoi nous attendre dans les mois voir dans les années à venir et nous devons rester prudents.

La commission est satisfaite d'apprendre que le Conseil d'Etat et l'Union des Commune Vaudoises (UCV) ont validé un protocole d'accord relatif à la participation à la cohésion sociale. Cependant, cet accord n'a pas été soutenu par l'AdCV et par la majorité des Communes de notre district, il n'aura alors que très peu d'effet sur les finances de la Commune de Coinsins ce que la commission déplore.

La révision de la péréquation est toujours au cœur des discussions. La péréquation reste une grande préoccupation pour la Commune de Coinsins et il faut à présent compter sur l'initiative « SOS Communes », qui est soutenue par notre Commune, et qui a abouti. Cette initiative est aujourd'hui dans les mains du Conseil d'Etat et il nous faudra patienter pour connaître la suite qui sera donnée à cette initiative.

Les rentrées fiscales semblent actuellement suivre la tendance de l'année 2020 mais au vu de la situation sanitaire actuelle les projections dans l'avenir sont très difficiles.

C'est pourquoi, dans un souci de stabilité la Municipalité propose au Conseil Général de reconduire le taux de 51% pour l'année 2022, proposition qui est soutenue à l'unanimité par notre commission sachant que nous n'avons pas de vision à moyen terme pour décider de l'augmentation du point d'impôt.

Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion et des Finances au complet vous propose de prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil Général

- Vu :** le préavis Municipal N° 005/2021.
- Ouï :** le rapport de la Commission de Gestion et des Finances.
- Considérant :** que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

### Décide

1. D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2022, tel qu'il figure en annexe du présent préavis et dont il fait partie intégrante.

Coinsins, le 16 octobre 2021

### La Commission de Gestion et des Finances

Nicolas CHABAL



Lucy NIGGLI



Vanessa WICHT



Serge DURST



Yannick SUBLET (Président)

